Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

AGOSPAP

Association pour la Gestion des Oeuvres
Sociales des Personnels des Administrations Parisiennes
Association Loi de 1901
8 rue Benjamin Constant
75019 Paris

Exercice clos le 31 décembre 2020

Tuillet Audit

SAS d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 429 080 € inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris - Ile-de-France et membre de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre
RCS Nanterre 343 541 231
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

AGOSPAP
Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AGOSPAP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1 « Changements comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC 2018.06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note 3.1 « Changements comptables » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de la première application du règlement ANC 2018.06 du 5 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié la correcte application du changement de règlementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 9 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes

Tuillet Audit
Membre français de Grant Thornton International



Hélène Baron-Bual
Associée

AGOSPAP

ARRETE DES COMPTES 2020

Bilan et compte de résultat de l'exercice 2020 Page 2

Annexes au bilan et au compte de résultat Page 6

Bilan Actif

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Concessions brevets droits similaires	**1 225 442**	**856 964**	**368 477**	**113 975**
	Immobilisations incorporelles en cours	**10 764**		**10 764**	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	**867 520**	**729 288**	**138 232**	**157 693**
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Autres immobilisations financières	**117 484**		**117 484**	**117 484**
	TOTAL (I)	**2 221 209**	**1 586 253**	**634 957**	**389 151**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements	**71 383**		**71 383**	**72 045**
	Marchandises	**312 754**		**312 754**	**389 830**
	Avances et Acomptes versés sur commandes	**180 495**		**180 495**	**542 152**
	CREANCES				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	**1 981 158**	**220 488**	**1 760 670**	**2 484 055**
	Autres créances	**347 472**		**347 472**	**263 348**
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	**13 170 965**		**13 170 965**	**6 938 197**
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	**473 168**		**473 168**	**623 744**
	TOTAL (II)	**16 537 395**	**220 488**	**16 316 908**	**11 313 370**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	**18 758 605**	**1 806 740**	**16 951 864**	**11 702 521**

Bilan Passif

		31/12/2020	31/12/2019
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres Ville	**519 690**	
	Fonds propres AP-HP	**1 177 587**	
	Réserve projet associatif AP-HP	**168 892**	
	Total Fonds propres avec droit de reprise	**1 866 169**	
	Réserves	**1 285 294**	**1 600 837**
	Report à nouveau	**0**	
	Excédent ou déficit de l'exercice	**6 777 563**	**703 323**
	Total des fonds propres (situation nette)	**9 929 027**	**2 304 160**
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		**1 520 400**
	Subventions d'investissement	**11 060**	**50 819**
	Total des autres fonds propres	**11 060**	**1 571 219**
	Total des autres fonds propres	**9 940 087**	**3 875 379**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	**1 042 573**	**984 449**
	Total des provisions	**1 042 573**	**984 449**
Fonds dédiés	Sur subventions d'exploitation		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	**1 513 846**	**1 576 516**
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**1 954 026**	**2 387 057**
	Dettes fiscales et sociales	**1 179 498**	**1 124 670**
	DETTES DIVERSES		
	Autres dettes	**258 708**	**105 675**
	Produits constatés d'avance	**1 063 126**	**1 648 775**
	Total des dettes	**5 969 204**	**6 842 693**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**16 951 864**	**11 702 521**
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	**6 777 563,05**	**703 323,17**
	(1) dont à moins d'un an	5 969 204	6 842 693

Compte de résultat 1/2

		31/12/2020	31/12/2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	1 120 620	2 317 805
	Dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	7 352 586	13 472 465
	Dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	30 310 112	27 119 067
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	99 211	90 398
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	265 058	323 464
	Total des produits d'exploitation	**39 147 587**	**43 323 198**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	3 010 788	4 753 086
	Variation de stock	77 076	118 582
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock	661	16 101
	Autres achats et charges externes	14 060 440	24 938 545
	Impôts, taxes et versements assimilés	270 304	308 530
	Salaires et traitements	2 195 221	2 305 901
	Charges sociales	1 088 304	1 161 353
	Dotation aux amortissements et dépréciations	160 375	112 019
	Dotation aux provisions	145 737	130 021
	Autres charges	11 389 117	8 819 559
	Total des charges d'exploitation	**32 398 023**	**42 663 695**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**6 749 565**	**659 503**

Compte de résultat 2/2

		31/12/2020	31/12/2019
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**6 749 565**	**659 503**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 768	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers		9 767
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**4 768**	**9 767**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	2 112	9 307
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**2 112**	**9 307**
	RESULTAT FINANCIER	**2 656**	**460**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**6 752 220**	**659 963**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	7 069	
	Sur opérations en capital	39 759	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Produits exceptionnel		108 622
	Total des produits exceptionnels	**46 828**	**108 622**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	21 485	
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Charges exceptionnelles		65 262
	Total des charges exceptionnelles	**21 485**	**65 262**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**25 343**	**43 360**
	Total des produits	**39 199 183**	**43 441 587**
	Total des charges	**32 421 620**	**42 738 264**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**6 777 563**	**703 323**

Annexe au bilan et au compte de résultat

du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

L'AGOSPAP association à vocation sociale à but non lucratif (loi de 1901) a pour objet de mettre en œuvre et de gérer de façon paritaire entre les représentants des Collectivités territoriales parisiennes et de l'AP-HP et les représentants des personnels de ces administrations, l'action sociale, socioculturelle, sportive et de loisirs en faveur des personnels relevant des établissements adhérents.

Les prestations proposées par l'AGOSPAP se répartissent en cinq domaines :

- les prestations sociales, qui sont listées en annexe 1,
- les vacances pour les adultes et les familles,
- les vacances pour les enfants et les adolescents,
- l' Arbre de Noël,
- les loisirs et le sport.

Ses actions sont financées par une subvention des administrations et par la participation des ouvrants droit bénéficiaires. L'Arbre de Noël et les prestations sociales sont entièrement subventionnées.

L'AGOSPAP est en conformité avec le règlement n°2018-06 de l'ANC relatif à la comptabilité des associations homologué par arrêté publié au JO du 30 décembre 2018 et les articles du Code de Commerce L.612-1 à 5, R.612-1 à 7, L.123-12 à 24 et R.123-172 à 199-1 et les textes relatifs aux activités de Tourisme.

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables de permanence des méthodes ont été appliqués, ainsi que les principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.
La continuité d'exploitation dépend de la poursuite des conventions AP-HP et Ville de Paris, qui peuvent être résiliées en cas de non-respect par l'AGOSPAP de ses obligations, tel que définies par les conventions.
La convention Ville de Paris ainsi que la convention AP-HP ayant pris effet au 1er juillet 2015 pour une durée de quatre années, soit un terme fixé au 30 juin 2019, ont été prorogées d'un an 2 fois et prennent fin le 30 juin 2021.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'Agospap a poursuivi ses activités pendant toutes la crise Covid. Le télétravail a pu être organisé dans les jours précédant le 1er confinement, et toutes les prestations Agospap sont accessibles soit directement en ligne, soit par l'envoi par mail des pièces nécessaires aux inscriptions et demandes de prestations sociales. Les restrictions sanitaires et interdictions de déplacement ont cependant pesé fortement sur l'offre Agospap.
Pour les loisirs, le site de vente en ligne de billetterie a été déconnecté pendant plus de 5 mois. En revanche des opérations exceptionnelles particulièrement subventionnées ont pu être proposées tout l'été.
Pour les vacances, de nombreux départs ont dû être annulés, soit du fait des confinements et interdictions de déplacement, soit du fait de prestataires qui n'ont pas ouvert leurs hébergements. Les ouvrants droits ont été intégralement remboursés de leurs règlements dans les jours suivants les annulations.
Pour les colos, les sessions de printemps et de Noël ont été annulées. L'offre a été fortement réduite sur les autres sessions avec notamment la suppression des séjours à l'étranger.
Le spectacle de Noël du Cirque Phenix n'a pas pu se tenir et a été reporté à l'Arbre de Noël 2021.
Les prestations sociales ont pu être traité au fil des demandes.

3. MODES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES AUX DIFFERENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

3.1. CHANGEMENTS COMPTABLES

La première application du règlement ANC 2018.06 constitue un changement de méthode comptable selon les dispositions du plan comptable général. Ce changement de méthode n'a pas d'impact sur les méthodes d'évaluation. Il a eu un impact sur la présentation des comptes sur les lignes des états financiers suivantes :

- Le montant relatif à la rubrique « Résultats sous contrôle des tiers financeurs » 2019 au passif est désormais inscrit en « Fonds propres avec droit de reprise » et décomposé en fonction de leur provenance.
- Le montant relatif à la rubrique « Achats de jouets » 2019 au compte de résultat a été transposé en 2020 en « Autres achats et charges externes »
- Les montants relatifs aux rubriques 2019 « Dotations aux provisions sur actif circulant » et « Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation » au compte de résultat ont été regroupés en 2020 dans la rubrique « Dotation aux provisions ».

3.2. IMMOBILISATIONS

Les méthodes de définition, d'évaluation et de comptabilisation des actifs sont appliquées selon la réglementation des actifs, à compter du 1er janvier 2005.

3.2.1. Amortissements et provisions sur actif immobilisé

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé en fonction de la nature des biens, selon le mode linéaire :

- Installations et agencements……1 à 8 ans
- Matériel de bureau……2 à 5 ans
- Logiciels, licences ……2 à 5 ans
- Matériel informatique……2 à 5 ans
- Mobilier de bureau……2 à 10 ans

3.2.2. Immobilisations financières

Ce poste qui s'élève à 117 k€ est principalement composé :

- pour 69 k€ de dépôt de garantie pour les locaux
- pour 5 k€ de caution de réservation « Vacances »
- pour 43 k€ de caution UNAT, au titre de la garantie opérateur de voyages

3.3. CREANCES DOUTEUSES

La provision pour dépréciation de 220 k€ est composée pour 76 k€ (91 k€ en 2019) de dettes clients, et est établie selon les critères suivants

- provision à 100 % : agents dont la dette remonte à 2018 ou avant.
- provision à 70 % : agents dont la dette concerne l'exercice 2019.
- provision à 50 % : agents dont la dette concerne l'exercice 2020.

S'y ajoutent :

- 98 k€ de pénalités de retard facturées à la société CASTELIS
- 35 k€ de pénalités de retard facturé à la société CADHOC
- 3 k€ de créance impayé de la société TOURSTRA
- 9 K€ de créance impayée de la société « Bourse des vols »

4. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS DE SYNTHESE

4.1. IMMOBILISATIONS

4.1.1. Immobilisations brutes

Intitulés	Valeur brute au 01-janv-20	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31-dec-20
Immobilisations incorporelles				
Logiciel Amaris	404 341	0	0	404 341
Logiciel divers	476 244	0	124 764	351 480
Logiciel V12	0	469 621	0	469 621
TOTAL I	**880 585**	**469 621**	**124 764**	**1 225 442**
Immobilisations corporelles				
Installations, aménagements divers	249 033	0	0	249 033
Matériel de bureau	217 835	0	0	217 835
Matériel informatique	241 959	50 560	0	292 519
Mobilier de bureau	108 133	0	0	108 133
TOTAL II	**816 960**	**50 560**	**0**	**867 520**
Avances et acomptes versés sur commandes	0	10 764	0	10 764
TOTAL III	**0**	**10 764**	**0**	**10 764**
Immobilisations financières				
Dépôt et cautionnements versés	117 484	0	0	117 484
TOTAL IV	**117 484**	**0**	**0**	**117 484**
Total immobilisations	**1 815 028**	**530 944**	**124 764**	**2 221 208**

4.1.2. Amortissements et provisions sur immobilisations

Intitulés	Amortissements au 01-janv-20	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements au 31-dec-20
Immobilisations incorporelles				
Logiciel Amaris	404 341	0	0	404 341
Logiciel divers	362 269	14 105	28 454	347 920
Logiciel V12	0	104 703	0	104 703
TOTAL I	**766 610**	**118 808**	**28 454**	**856 964**
Immobilisations corporelles				
Installations, aménagements divers	147 086	38 358	0	185 444
Matériel de bureau	211 450	3 737	0	215 186
Matériel informatique	221 194	20 668	0	241 862
Mobilier de bureau	79 538	7 258	0	86 796
TOTAL II	**659 268**	**70 021**	**0**	**729 288**
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
TOTAL III	**0**	**0**	**0**	**0**
Total amortissements et provisions	**1 425 878**	**188 829**	**28 454**	**1 586 253**

4.1.3. Valeur nette comptable des immobilisations

Intitulés	Valeur brute au 01-janv-20	Amortissements Provisions	Valeur Nette Comptable au 31-Déc-20
Immobilisations incorporelles			
Logiciel Amaris	404 341	404 341	0
Logiciel divers	351 480	347 920	3 560
Logiciel V12	469 621	104 703	364 917
TOTAL I	**1 225 442**	**856 964**	**368 477**
Immobilisations corporelles			
Installations, aménagements divers	249 033	185 444	63 589
Matériel de bureau	217 835	215 186	2 649
Matériel informatique	292 519	241 862	50 656
Mobilier de bureau	108 133	86 796	21 337
TOTAL II	**867 520**	**729 288**	**138 232**
Avances et acomptes versés sur commandes	10 764	0	10 764
TOTAL III	**10 764**	**0**	**10 764**
Immobilisations financières			
Dépôt et cautionnements versés	117 484	0	117 484
TOTAL IV	**117 484**	**0**	**117 484**
Total	**2 221 208**	**1 586 253**	**634 957**

4.2. STOCKS

Rubriques	Valeurs brutes 31/12/19	Valeurs brutes 31/12/20	Variation des stocks
Stock consommables informatique	0	0	0
Stock fournitures de bureau	72 045	71 383	662
Stock billetterie	207 024	12 145	194 879
Stock Billetterie France Billet	76 986	227 686	-150 700
Stock Billetterie UGC	100 851	70 026	30 824
Stock chèques mariés-pacses	1 027	73	954
Stock chèques naissances	29	0	29
Stock livres retraités	3 914	2 824	1 090
Total	**461 876**	**384 137**	**77 738**

Les stocks sont valorisés au prix d'achat.

4.3. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES – AUTRES CREANCES

Les créances clients et comptes rattachés soit 1 981 k€ (2 716 k€ en 2019) correspondent essentiellement :

- aux créances clients pour 722 k€ (809 k€ en 2019), dépréciées pour 220 k€
- à la facturation à établir aux établissements conventionnés 1 195 k€ (1 783 k€ en 2019)
- aux commissions sur chiffre d'affaires à percevoir des prestataires « Vacances » des opérations « réductions partenaires » conformément aux contrats à effet au 1er janvier 2020 pour 64 k€ (124 k€ en 2019).

Le poste « Autres créances et avances diverses » qui s'élève 344 k€ (263 k€ en 2019) correspond principalement :

- aux avoirs à recevoir pour le secteur « Prestations Sociales » pour 291 k€
- aux créances sur le secteur « Loisirs » pour 34 k€ (233 k€ en 2019)
- aux produits à recevoir liés à l'indemnisation du chômage partiel pour 15 k€
- aux produits à recevoir sur les remboursements des formations effectuées pour 4 k€

4.4. PLUS VALUES LATENTES SUR VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Néant

4.5. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste dont le montant s'élève à 473 k€ (624 k€ en 2019) concerne principalement :

- les dépenses engagées en 2020 pour la saison Hiver 2021 du secteur « Vacances » pour 5 k€.
- les dépenses engagées en 2020 pour la saison Hiver 2021 du secteur « Colos » pour 208 k€.
- des frais généraux pour 260 k€ correspondant :
 - aux loyers du premier trimestre 2021 facturés en 2020 pour 112 k€
 - à des frais d'entretien, de maintenance, d'hébergement informatiques et d'assurances facturées en 2020 mais concernant l'année 2021 pour 148 k€.

4.6. FONDS PROPRES

4.6.1. Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres avec droit de reprise - Ville	342 813	176 877			**519 690**
Fonds propres avec droit de reprise - AP-HP	1 177 587	673 097		673 097	**1 177 587**
Réserve projet associatif AP-HP	315 542	-146 650			**168 892**
Réserves	1 285 294				**1 285 294**
Report à nouveau					**0**
Excédent ou déficit de l'exercice	703 324	-703 324	6 777 563		**6 777 563**
Subventions d'investissement - AP-HP	18 893			18 893	**0**
Subventions d'investissement Ville	31 926			20 865	**11 061**
Provisions réglementées					**0**
TOTAL	**3 875 379**	**0**	**6 777 563**	**712 855**	**9 940 087**

4.7. PROVISIONS

Rubriques et postes	Montant au 31/12/2019	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant au 31/12/2020
Provisions pour risques	0			0
Provisions pour engagement retraite	984 449	58 124		1 042 573
Provisions pour dépréciation des immobilisations	0			0
Provisions sur actif circulant	232 085	87 614	99 211	220 488
TOTAL	**1 216 535**	**145 737**	**99 211**	**1 263 061**

4.7.1. Provisions pour risques :

Néant

4.7.2. Provisions pour engagement retraite :

La provision pour charges, comptabilisée à compter du 31 décembre 1995 pour couvrir l'engagement de l'Association vis-à-vis de ses salariés en matière de retraite a été réajustée au 31 décembre 2020 à 1 043 k€.

L'engagement est évalué suivant une méthode actuarielle qui intègre pour l'essentiel les éléments de calcul suivants :

- obligations sociales relevant de la convention du Tourisme Social et Familial
- taux de probabilité du personnel d'atteindre l'âge de 63 ans
- taux de probabilité de présence du personnel de l'Agospap
- taux pour le personnel âgé de 50 ans et + : 100%
- taux d'augmentation des salaires : 1,1%
- taux d'actualisation : 0,34 (0,77 en 2019)

4.7.3. Provisions pour actif circulant :

La provision pour dépréciation des créances douteuses, 220 k€ (232 k€ en 2019) concerne :

- le secteur « Loisirs » pour 1 k€ (1 k€ en 2019)
- le secteur « Colos » pour 52 k€ (68 k€ en 2019)
- le secteur « Vacances » pour 34 k€ (30 k€ en 2019)
- les frais généraux pour 98k€ (98 k€ en 2019)
- les prestations sociales pour 35 k€ (35 k€ en 2019)

4.8. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Ce poste s'élève à 1 954 k€ au 31 décembre 2020 par rapport à 2 387 k€ au 31 décembre 2019.
Il se décompose principalement en :

- Dettes fournisseurs pour 1 666 k€ (1 741 k€ au 31 décembre 2019)
- Billetterie loisirs, factures non parvenues pour 1 k€ (5 k€ en 2019)
- Vacances, factures non parvenues pour 48 k€ (266 k€ en 2019)
- Prestations sociales, factures non parvenues pour 108 k€ (71 k€ en 2019)
- Arbre de noël, factures non parvenues pour 1 k€ (94 k€ en 2019)
- Colos, factures non parvenues pour 75 k€ (101k€ en 2019)
- Fonctionnement, factures non parvenues pour 55 k€ (109 k€ en 2019)

4.9. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1 063 k€ (1 649 k€ en 2019) et correspondent principalement à :

- des séjours « Vacances » pour l'hiver 2020 pour 659 k€ (1 156 k€ en 2019)
- des séjours « Colos » pour la session de février 2020 pour 166 k€ (334 k€ en 2019)
- la subvention CESU 2020 non consommé pour 239 k€ (159 k€ en 2019)

4.10. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier figurant au compte de résultat qui s'élève à +3 k€ (+ 0,5 k€ en 2019) se décompose en 5 k€ de produits financiers et 2 k€ de charges financières.
Les produits financiers sont composés des revenus sur des placements financiers. Les charges financières correspondent aux frais liés aux prêts au bénéfice des agents de l'AP-HP

4.11. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de + 25 k€ (43 k€ en 2019) se décompose en :

47 k€ de produits exceptionnels composés principalement de :

- 21 k€ correspondant à la quote-part de subvention d'investissement de la Ville de Paris liée au déménagement virée au compte de résultat
- 19 k€ correspondant à la quote-part de subvention d'investissement de l'AP-HP liée au déménagement viré au compte de résultat.
- 7 k€ d'ajustement de comptes clients et de chèques périmés

22 k€ de charges exceptionnelles composées principalement de :

- 1 k€ de régularisation des comptes clients
- 21 k€ de charges non refacturables aux agents

5. ENGAGEMENT HORS BILAN

Néant

6. PERSONNEL ET DIRIGEANTS

6.1. Rémunération des dirigeants

Conformément aux statuts, les trois plus hauts dirigeants de l'association sont le président, le vice-président et le trésorier. Comme tous les membres du Conseil d'administration, ils ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction. Des remboursements de frais peuvent être opérés dans le cadre de leur mission (repas, hébergement, transport), tout particulièrement lors des visites des centres « Colos ». Ils se sont élevés, pour l'ensemble des administrateurs, à 10 k€ (16 k€ 2019).

6.2. Rémunérations

La moyenne mensuelle brute des cinq plus hauts salaires, calculée sur la base annuelle au 31 décembre 2020**,** s'élève à 5 689 € (6 164 € en 2019).

6.3. Effectifs

L'effectif des permanents, contrats à durée déterminée exclus s'élève à : 49 salariés au 31 décembre 2020 (51 en 2019) et se décompose de la manière suivante :
Cadres : 16 -Agents de maîtrise : 20 – Employés : 13.

7. AUTRES INFORMATIONS

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes de 2020 s'élèvent à 31 k€.

8. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant